NUMÉROS UTILES

Police Secours 17
Pompiers 18
Gendarmerie Aramon
04 66 57 03 53
Police Intercommunale de nuit
06.37.65.44.27
Enfance Maltraitée
119
Violence femme Info
3919
Centre Antipoison
04 91 75 25 25
SAUR 04 30 62 10 00
ENEDIS Dépannage
09 726 750 30
GRDF Dépannage
09.69.36.35.34
SMICTOM
0800 82 10 10
Orange
3900

Médiathèque.
04 66 04 73 73
mediatheque@domazan.fr
Horaires
Mercredi
10h-12h/15h-19h
Jeudi et vendredi
16h30-19h
Samedi
10h-12h/14h-17h

SE DIS QUE n °781
Directeur publication :
Louis DONNET

Rédaction et mise en page :
Nathalie LEFRANC

Une info à publier ?
mairie-domazan@wanadoo.fr
ou
communication@domazan.fr

Pour être au courant,
Plusieurs réseaux,
à vous de choisir le votre :
- **Domazan.fr**
- **Twitter.com/MairieDomazan**
- **Facebook.com/MairieDomazan**
- **Newsletter.Domazan.fr**

Réglementation générale du bruit
Arrêté préfectoral N°2008-193-7

Il est interdit, de jour comme de nuit, d'émettre, sans nécessité ou par défaut de précautions, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme, par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

Les travaux de jardinage et de bricolage, bruyants sont donc autorisés :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 19h30
- Les samedis de 09h à 12h et 15h à 19h
- Les dimanches de 10h à 12h.

Par ailleurs, en ce qui concerne les chantiers de travaux publics ou privés bruyants, ils sont interdits toute la journée des dimanches et jours fériés sauf les interventions en urgence pour nécessité publique.

YOGA

Prochain atelier Yoga enfants à Domazan avec l'association Les Galopins : rendez-vous le **samedi 3 octobre 2020**, salle de la Médiathèque
10h - 10h30 pour les 4-7 ans (2 euros)
10h45 - 11h45 pour les 8 - 12 ans (3 euros)

N'oubliez pas d'inscrire votre enfant !
Contact : Anne Dezeure,
yogaaucoeurdusouffle@orange.fr
ou 06 74 18 54 15.

Club des lecteurs

Réunion de rentrée
Mardi 29 septembre 2020
à 17h00
à la Médiathèque
E.Mathieu
de Domazan



Cabinet d'infirmier



En 2006 j'ouvrais mon cabinet infirmier à Estézargues. Pendant 14 années vous m'avez accordé votre confiance dans la prise en charge de vos soins de quotidienneté, des soins plus techniques, et aussi l'accompagnement de fin de vie de vos proches.
Aujourd'hui j'ai décidé de me consacrer à la formation des infirmiers libéraux et de céder mon cabinet à **Mickaël Nanta** qui me remplaçait depuis le mois d'Avril 2020. Il a officiellement pris ma place depuis le 01/07/2020. Ma collaboratrice, Cécile Thomas, que vous connaissez depuis 5 ans, continue de travailler au sein du cabinet.
L'adresse du cabinet et le numéro de téléphone n'ont pas changés:
Cabinet infirmier : 51 chemin du vieux moulin, 30390 Estézargues
tel 09 80 80 30 30
Encore merci pour votre confiance durant ces 14 années, merci aussi à mes consœurs de Domazan, Saze et Rochefort du Gard pour l'entente amicale entre nos cabinets!
Cédric Puiroux.

Commune de DOMAZAN .fr

Sé Dis Que

N° 781 28 Septembre 2020



Le Grenier Domazanais :

Cette année le VIDE GRENIER de Domazan aura lieu
le dimanche 11 octobre 2020
Des dossiers d'inscription sont à votre disposition en MAIRIE
ou sur domazan.fr
Pour tous renseignements contacter :
Mireille 0649178476 / 06.17.14.76.56
nous vous attendons nombreux !!

Dans le cadre du vide grenier, le **stationnement et la circulation** seront interdits, du **samedi 10 octobre 2020 à partir 20h00 au dimanche 11 octobre 2020 jusqu'à 20h00**
Avenue des Miougraniers, Place de l'écluse, Avenue du Pont jusqu'à la rue Jeanne d'Arc, avenue du Musée

ASVP

Depuis le départ à la retraite de Marcel Buhagiar (2015) nous n'avons plus de Garde Champêtre sur la commune. Nous avons tous fait le constat d'un manque de présence d'une autorité face aux incivilités croissantes. Depuis nous avons travaillé avec la Communauté de Communes, pour trouver une solution de mutualisation.

À partir du 1er octobre nous allons partager deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) avec trois autres communes.
Ils seront placés sous l'autorité du maire et chargés de différentes missions de tranquillité publique, salubrité, lutte contre les troubles du voisinage, troubles de la circulation ou du stationnement, respect des règles d'urbanisme, etc.. .

Dans un premier temps nous leur demanderons de faire preuve de pédagogie.
Ils pourront être amenés à procéder à des verbalisations.
Ils passeront de façon aléatoire dans la commune à toutes heures de la journée.
Cette expérimentation sur une durée de 3 mois fera l'objet d'un bilan et pourra être reconduite en 2021.

MAIRIE DE DOMAZAN
2 Avenue des Miougraniers
Tél : 04 66 57 03 28
Fax : 04 66 57 09 74

mairie-domazan@wanadoo.fr
www.domazan.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi/ Mardi/ Jeudi
8h00/12h00
14h00/16h30
Mercredi 9h00/12h00
14h00/16h30
Vendredi 8h00/12h00
Samedi 9h00/11h45

PERMANENCE
Monsieur le Maire assurera une permanence le Samedi 10 octobre 2020
de 09h30 à 11h30
sans rendez-vous.

Agence Postale Communale de Domazan

2 Av des Miougraniers
04 66 04 01 74
Du lundi au jeudi
9h à 12h
et de 14h à 16h30
Vendredi de
9h à 12h00
Samedi de 9h à 11h45

AVIS aux propriétaires ou promeneurs de chiens ou de chats

Face à une montée des incivilités en matière de déjections animales dans notre village, nous vous interpellons sur votre devoir de citoyen ainsi que sur le respect de votre environnement et de vos voisins.

En effet, nous vous rappelons l'obligation du ramassage des déjections de chiens sur la voie publique par les propriétaires ou promeneurs de chiens.
Des distributeurs de sacs spécialement prévus à cet effet sont disposés dans plusieurs endroits du village et sont mis à votre disposition.

La municipalité en association avec l'école ont œuvré depuis quelques années dans un cadre d'information et de médiation. L'effet n'ayant pas abouti jusqu'au niveau souhaité, nous avons instauré l'arrêté 2019-837 portant interdiction des déjections canines sur l'ensemble du territoire de la commune en date du 8 juillet 2019.
Nous avons décidé avec l'ensemble du Conseil de laisser une nouvelle étape de médiation et avons rencontré plusieurs propriétaires ou promeneurs de chiens afin de les rappeler à l'ordre. Malheureusement, nous constatons que si de plus en plus font preuve de civisme, d'autres n'ont pas la notion du respect de l'espace commun.
Aussi, **nous vous informons qu'à partir du mois d'octobre 2020, l'application de l'amende prévue dans l'arrêté sera effective**.
D'autre part, nous vous rappelons que la commune fait régulièrement des actions de capture pour stérilisation des chats errants afin d'éviter l'augmentation du nombre de ces félins sur notre commune.
À cet effet, la commune fait intervenir une société extérieure que nous payons.
À ce titre, et pour maintenir le civisme sur notre territoire, nous rappelons à l'ensemble des habitants qu'il est préférable d'éviter de poser des écuelles et de nourrir les animaux sur le domaine public.

Les matins citoyens



La communauté de communes vous propose des nouveaux rendez-vous : les matins citoyens, des moments d'échanges conviviaux sur une thématique de citoyenneté.
Pour cette édition du 8 octobre, c'est la relation parent/ado qui sera abordée.
L'adolescence est une période de vie particulière car le jeune ressent divers changements. Non seulement concernant son corps, mais aussi au niveau de ses réflexions, de sa vie sociale,... Le jeune se construit, devient un adulte dans le regard des autres.
Pour aller plus loin dans la réflexion, plusieurs questions se posent... Comment construire et maintenir la relation avec son adolescent ? Quelles compétences parentales développer pour aider le jeune à traverser cette phase de la vie ? Quelles attitudes avoir en tant que parent face à son enfant devenu adolescent ?
Public : Adultes / Durée : 1h15 / Tarif : Gratuit- Contact : 04 66 22 68 88 Sur réservation

BAR LOU MISTRAU

« Les jeudis de Marie »



Plat du Jour **8€** (sur place ou à emporter)
Réservation conseillée au 04.66.57.10.33

- Jeudi 1er octobre - Saucisse au Vin de Signargues-
- Jeudi 8 octobre - Couscous-

PETR Enquête de mobilité

Le PETR réalise depuis juin 2020 un plan de mobilité rurale qui a pour objectif à moyen terme d'accompagner le territoire et ses habitants à se tourner vers une mobilité plus durable. L'équipe du PETR s'attache pour le moment à réaliser un diagnostic mobilité incluant l'offre de transport, les initiatives mobilités, les moyens de déplacement de la population et les besoins de celle-ci en terme de transport.

Afin de connaître les pratiques et besoin de déplacements des habitants de l'Uzège-Pont du Gard ainsi que leur avis sur l'offre de transport présente sur le territoire **le PETR lance une enquête mobilité**.

Vos réponses nous permettrons de récolter des données pour le diagnostic afin qu'il reflète au mieux la réalité. L'enquête est totalement anonyme et prend moins de 10 minutes.
Rendez-vous sur petr-uzege-pontdugard.fr rubrique enquête mobilité.

Travaux réaménagement du village

Les travaux de réaménagement de voirie dans le cœur du village débuteront le **05 octobre 2020**

Ils commenceront par la rue des Vignerons avec le remplacement des réseaux puis celui de la voirie.
Les travaux se poursuivront ensuite rue de l'Alambic.
Le délai est initialement prévu **pour 3 mois.**

Les voies seront successivement fermées à la circulation et au stationnement.
L'accès aux domiciles se fera uniquement à pied pendant le temps des travaux.
Afin de permettre l'évacuation des déchets, des bacs collectifs seront mis à disposition aux extrémités de la rue en travaux